

partis de l'opposition. Le très honorable représentant a rejeté notre offre tandis que le député d'Oshawa l'examine.

● (1420)

Pour ce qui est des questions abordées lors de ces pourparlers, je demanderais de nouveau au député de se reporter au débat que nous avons tenu à la Chambre le lundi 16 mars 1987 et au cours duquel, d'autres membres du gouvernement et moi-même avons exposé en détail les questions abordées et les objectifs du Canada. Je lui recommande de relire le hansard de ce jour-là.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai relu le discours de la ministre et je n'y ai rien trouvé qui puisse éclairer les députés ou les Canadiens.

LA POSITION CANADIENNE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur et le NPD pensent peut-être pouvoir ourdir une conspiration du silence, mais nous croyons que tous les Canadiens ont le droit de savoir ce qui se passe au cours de ces négociations. Bien sûr, nous savons certaines choses. Nous savons que le gouvernement a cédé devant les Américains au sujet de l'investissement étranger, du bois d'oeuvre, des brevets pharmaceutiques et de l'édition. Nous voudrions que la ministre nous dise quand nous allons obtenir quelque chose en retour et ce que nous allons obtenir.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme le très honorable représentant ne veut pas profiter de mon offre, je lui suggère d'attendre jusqu'au 5 octobre pour connaître la réponse à ses questions.

Je lui ferais remarquer que, dans mon discours du 16 mars, j'ai dit, et je cite le hansard: «Parlons du programme des négociations commerciales». J'ai alors énoncé un programme en mentionnant les droits de douane. J'ai dit que les barrières non douanières faisaient l'objet de négociations, de même que les questions douanières, les mesures relatives aux subventions, les mécanismes de règlement des conflits, la propriété intellectuelle et l'investissement commercial. J'ai bien énoncé toutes les questions qui étaient négociées. Je suggère de nouveau au député de relire les débats avant de continuer à prétendre que nous n'avons pas discuté en public des questions qui allaient être abordées au cours des pourparlers sur le libre-échange.

[Français]

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je répète que la ministre n'est pas du tout assez claire dans son discours, je l'ai relu. Mais le gouvernement américain a été au moins ouvert et honnête dans ses prétentions. Il a présenté par écrit tout ce à quoi il s'attendait du gouvernement canadien. C'est publié dans un document officiel devant le Cabinet américain. Il souhaite la disparition de nos brasseries, de la Commission canadienne du blé, des lois pharmaceutiques, des changements à la Loi sur les banques, à nos politiques d'achat, à nos tarifs postaux, à nos politiques sociales, et j'en passe. Les Américains ne craignent pas de

Questions orales

révéler à leur population leurs priorités; pourquoi notre gouvernement n'agit-il pas de la même façon? Pourquoi le gouvernement canadien n'est-il pas ouvert et honnête envers la population au cours de ces négociations?

[Traduction]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député devrait réexaminer la motion que nous avons proposée à la Chambre et pour laquelle nous avons voté. En voici la teneur:

Que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de notre souveraineté politique, des programmes sociaux, des systèmes de commercialisation des produits agricoles, de l'industrie automobile et notre identité culturelle unique.

Nous avons distribué des exemplaires du hansard au député. Pourquoi ne les lit-il pas?

* * *

LES RÉFUGIÉS

LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Depuis deux ans et demi à peu près notre parti demande au gouvernement de mettre un terme aux lucratives manigances des passeurs et des conseillers qui continuent de faire le trafic des êtres humains.

Le nouveau projet de loi qui vient d'être déposé accorde au gouvernement le pouvoir de mettre à l'amende ou en prison n'importe quel Canadien, groupe ou chef religieux qui aide simplement des réfugiés. Quelle justification le ministre trouve-t-il de rendre coupable de désobéissance civile le prêtre, la religieuse ou le laïc qui accorde une aide pure et simple à des personnes dans le besoin? Ne veut-il pas reconnaître qu'il va beaucoup plus loin qu'il ne faut? Veut-il s'engager à modifier le projet de loi pour qu'il vise ceux qui abusent vraiment du système et qui l'exploitent, au lieu de ceux qui se dévouent pour améliorer le sort de leurs semblables?

● (1425)

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est la première fois que mon collègue intervient sur la question à la Chambre des communes.

Une voix: Ce n'est pas vrai!

M. Bouchard: Je vais me référer à la déclaration d'aujourd'hui, mais si je prends les déclarations qu'il a faites depuis trois semaines avec le chef de l'Opposition, je pense qu'on va avoir du plaisir parce qu'il y a quatre, cinq ou six versions différentes. Je ne citerai pas cependant mon collègue, mais je vais lui demander de dire devant l'ensemble des Canadiens exactement où le parti libéral se tient sur la question des réfugiés. Il ne s'agit pas d'être entre deux... Il ne s'agit pas de dire de les mettre dehors, il ne s'agit pas de dire... Je demande officiellement et je prends à témoin les Canadiens: Que le parti libéral nous dise s'il est contre ou s'il est pour la loi qui vise à retourner les faux réfugiés!